Informations de base

2000/2118(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Banque centrale européenne BCE. Rapport 1999 **Subject** 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique et monétaire	RADWAN Alexander (PPE-DE)	25/10/1999
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/03/2000	Publication du document de base non-législatif	N5-0195/2000	Résumé
03/05/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/06/2000	Vote en commission		Résumé
21/06/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0169/2000	
05/07/2000	Débat en plénière		
06/07/2000	Décision du Parlement	T5-0341/2000	Résumé
06/07/2000	Fin de la procédure au Parlement		
24/04/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2118(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/12678

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0169/2000 JO C 121 24.04.2001, p. 0008	21/06/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0341/2000 JO C 121 24.04.2001, p. 0179-0456	06/07/2000	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Document de base non législatif	N5-0195/2000	07/03/2000	Résumé

Banque centrale européenne BCE. Rapport 1999

2000/2118(COS) - 06/07/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen s'est prononcé en faveur de la résolution contenue dans le rapport de M. Alexander RADWAN (PPE/DE, D) en y apportant seulement deux amendements. Cette résolution salue les résultats obtenus par la BCE, qui a réussi à maintenir constamment le taux d'inflation à un faible niveau dans les pays de la zone euro et à proposer des taux d'intérêt peu élevés. La résolution invite les États membres à parvenir à des budgets équilibrés dès l'année prochaine, c'est-à- dire plutôt que prévu initialement et à continuer à réduire leur déficit budgétaire. Elle demande également aux gouvernements nationaux d'accélérer les réformes structurelles. Concernant le taux de change, le Parlement constate que, traditionnellement, les devises européennes fluctuent considérablement par rapport au dollar et se déclare préoccupé non pas tant par la baisse récente de la valeur de l'euro en elle-même, mais par les causes de cette baisse, c'est-à-dire les problèmes économiques structurels et le manque de dynamisme. Il estime que l'on devrait s'attaquer à ces problèmes en améliorant la compétitivité. La résolution se félicite de la politique salariale modérée dans la zone euro et invite les partenaires sociaux à maintenir cette orientation. S'agissant de l'élargissement, la résolution souligne la nécessité d'un degré élevé de convergence économique avant que les nouveaux pays n'adhèrent à la monnaie unique. La résolution invite la BCE à rester attentive aux risques potentiels pour la stabilité tels que l'augmentation des prix du pétrole et une chute des taux de change. Les députés souhaitent également que la BCE améliore la transparence par la publication d'un procès verbal succinct immédiatement après les réunions du Conseil des gouverneurs, expliquant les raisons motivant les décisions de politique monétaire sur les taux d'intérêt, et par la publication de rapports réguliers sur la situation économique des États membres participant à la zone euro. Le Parlement souhaite également que la BCE respecte son engagement de publier dès que possible des prévisions économiques. Dans le cadre de la campagne de promotion de l'euro, le Parlement demande à la BCE d'améliorer la situation en matière de virements bancaires transfrontaliers. L'autre amendement adopté concerne le rôle de la BCE en matière de coordination des politiques prudentielles dans le système bancaire.

Banque centrale européenne BCE. Rapport 1999

2000/2118(COS) - 07/03/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation du rapport annuel de la Banque centrale européenne (1999). CONTENU: le rapport annuel de la BCE est le premier qui porte sur une année entière d'exercice de la politique monétaire de l'Eurosystème. Il traite également des autres activités de l'Eurosystème et du Système européen de banques centrales. Pour la BCE, l'analyse retrospective de la première année d'existence de l'euro fournit certains motifs de satisfaction. La politique monétaire unique a débuté sous des auspices favorables. En outre, la stratégie de politique monétaire de l'Eurosystème s'est révélée un précieux outil, tant pour les décisions de politique monétaire que pour leur justification devant l'opinion publique. Tout au long de l'année, l'Eurosystème a dès lors été en mesure de se consacrer principalement au maintien du climat de stabilité des prix, la hausse des prix s'établissant en moyenne à un peu plus de 1%. L'Eurosystème continuera donc d'expliquer l'importance de son objectif premier de maintien de la stabilité des prix dans la zone euro. Le rapport souligne également que l'introduction de l'euro, notamment les aspects techniques du processus, s'est déroulée sans heurts. Les premières semaines de janvier 1999 ont vu l'intégration des marchés monétaires de la zone euro. Le cadre opérationnel de l'Eurosystème, avec le recours à des opérations de refinancement, des facilités permanentes et un système de réserves obligatoires avec constitution en moyenne, a bien fonctionné. Les taux d'intérêt au jour le jour ont été généralement stables sans qu'il soit besoin de recourir à des mécanismes de réglage. L'économie de la zone euro rentre désormais dans une phase cruciale. Une excellente opportunité de réaliser des progrès significatifs en matière de réduction du chômage dans l'ensemble de la zone euro et de revitaliser l'économie se présente désormais avec l'accélération de la croissance dans un contexte de stabilité des prix. Elle ne pourra être exploitée que si les autorités font les bons choix et si le secteur privé prend des initiatives: - mettre fermement l'accent sur le maintien de la stabilité des prix, en vue de contribuer à réduire le chômage et de renforcer la confiance des citoyens dans l'euro; - les autorités budgétaires devraient ramener leurs déficits à des niveaux proches de l'équilibre, ou même réaliser des excédents; - les autorités devraient engager des réformes structurelles conférant plus de souplesse au fonctionnement des marchés; - lors des négociations salariales, les

partenaires sociaux devraient prendre en compte l'importance du maintien de la stabilité des prix, la croissance de la productivité, la nécessité de réduire le chômage et le fait que des circonstances différentes appellent des évolutions salariales différenciées. Le rapport insiste également sur la nécessité de progresser dans l'intégration des marchés de capitaux, notamment grâce à des mesures assurant des conditions d'égalité de concurrence. Il en va de même pour la création d'un marché unique des services financiers. Il convient également d'adopter un cadre réglementaire solide régissant l'émission de monnaieélectronique.